

COMMUNE DES GARENNES SUR LOIRE
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2020

Convocation du 23 juin 2020

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-neuf juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune des Garennes-sur-Loire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Aimé Moron à Juigné-sur-Loire en application de l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ARLUISON, Maire.

Etaient présents :

Monsieur ARLUISON Jean-Christophe, Maire,
Messieurs LÉZÉ Joël et PRONO Michel, Maires délégués,
Mesdames et Messieurs, BAINVEL Marc, PERRON Jocelyne, CORBEAU Jean-Michel, LECOEUVRE Estelle, CARMET Christian, BONNIER-BORE Audrey, LEROY Philippe, Adjoints au Maire,
Mesdames et Messieurs, BRANCHEREAU Frédéric, CHOQUET Amandine, CLAIN Fabienne, DAVIAU Nelly, DEFONTAINE Jacques, GIBAUT Audrey, GRIFFON Jérôme, LECRIVAIN Bertrand, LEGENDRE Anne-Florence, MATAILLET Mathilde, MERIC Dominique, MOREAU Olivier, PAPIN Nathalie, PELLETIER François, PIHOUEE Valérie, PORCHER Maryvonne, RICHAUME Stéphane, SALVETAT Arnaud, VAN HILLE Catherine, conseillers municipaux

Etaient excusés : Néant.

Etaient absents : Néant.

Etaient représentés : Néant.

Y assistait également : Madame Valérie MARY, Directrice des Services.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Amandine CHOQUET, conseillère municipale.

Présence du Public

Comme l'y autorise l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020,

Monsieur le Maire, indique au Conseil Municipal que la séance se déroule en présence d'un public limité aux deux correspondants de presse, compte-tenu des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire du coronavirus et conformément aux directives ministérielles.

20.05.00 Administration Générale – Approbation Du Procès-Verbal Du 15 Juin 2020

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020 est soumis à l'approbation du conseil municipal qui en approuve les termes à l'unanimité.

20.05.01 Urbanisme – Planification Et Aménagements - ZAC De La Naubert – Présentation Du Projet

Monsieur le Maire explique

Dans le cadre de sa politique en matière d'habitat, la commune de JUIGNE SUR LOIRE a décidé de procéder à l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitations sur le secteur de « La Naubert », validé par le conseil municipal dans sa séance du 30 septembre 2013.

Ce projet vise à proposer une offre de logements diversifiée, et à développer des formes urbaines respectueuses du cadre paysager et du tissu bâti existant.

Le projet d'aménagement du secteur de La Naubert, se situe à la frange Sud-Ouest du Bourg et couvre une superficie d'environ 7,3 hectares. Il est délimité comme suit :

- Au Nord, par un vaste espace naturel pour partie en nature de zone humide bordée d'un fossé,
- A l'Est par les habitations de l'impasse de la Naubert et la Route du Plessis,
- A l'Ouest, par les fonds de jardins des propriétés bâties du chemin des Courtils et des hangars,
- Au Sud par les arrières de jardin des propriétés situées Chemin du Brûlon.

Au cours de cette même séance, le conseil municipal a décidé de confier cet aménagement à ALTER par traité de concession.

La société ALTER, accompagnée du cabinet d'architecte VIÉ ainsi que de l'aménageur social PODELHIA présentent le projet d'aménagement et plus particulièrement les logements locatifs sociaux, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- 113 logements dont :
 - 63 logements individuels vendus en lots libres de constructeurs,
 - 18 lots groupés dont 8 en accession sociale,
 - 32 logements intermédiaires collectifs en locatif social ;
- Commercialisation en 3 tranches

20.05.02 Urbanisme – Planification Et Aménagements - ZAC De La Naubert –CRAC 2019 - Approbation

Monsieur le Maire expose :

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement confiant à la SPLA de l'Anjou devenue Alter Public, l'aménagement du quartier de La Naubert, Alter Public a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2019.

Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises ;
- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

➤ Rappel du projet

Le quartier de La Naubert est situé à la frange Sud-Ouest du centre-bourg de Juigné-sur-Loire. Sa superficie est d'environ 7,3 hectares. Il s'agit d'un quartier à vocation résidentielle.

➤ Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2019, la quasi-totalité des études ont été menées ; le projet a été déclaré d'Utilité Publique et la procédure d'expropriation est en cours.

➤ Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2019, 292 K€ HT ont été dépensés ; et aucune recette n'a été encaissée.

L'emprunt de 1 000 000 € auprès de la caisse d'épargne a été contracté en 2019.

Au 31 décembre 2019 la situation de trésorerie de l'opération est positive à + 708 k€.

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 4 800 000 € HT avec une participation d'équilibre de 100 000 € telle que délibérée lors du Traité de Concession d'Aménagement.

Au vu du plan de trésorerie actualisé, afin d'assurer l'équilibre de la trésorerie pour honorer les engagements pris et optimiser les frais financiers, il est nécessaire de recourir à un financement complémentaire à hauteur de 1 000 000 €. La mobilisation de ce besoin pourra faire l'objet de financements séparés (avance de trésorerie, ligne de trésorerie). Les modalités du (des) financement(s) seront définies après consultation des organismes bancaires et seront soumises à l'approbation de la collectivité par une délibération spécifique.

- Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 30 septembre 2013 et signé le 4 octobre 2013 entre la commune de Juigné-sur-Loire, devenue commune déléguée des Garennes sur Loire et la SPLA de l'Anjou, devenue Alter Public pour l'aménagement du quartier de La Naubert
- Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2019 établi par Alter Public
- Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par Alter Public annexé à la présente

Le Conseil Municipal de la Commune des Garennes sur Loire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2019 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 4 840 000 € HT et le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité par Alter Public**
- **Approuve le principe de la mise en place d'un financement complémentaire de 1 000 000 € qui donnera lieu à une délibération spécifique du Conseil Municipal (Emprunt/Avance de Trésorerie/Ligne de Trésorerie)**

20.05.03 Intercommunalité - Groupes De Travail Communautaires – Désignation Des Représentants

Monsieur le Maire propose que soient désignés, les représentants de la commune aux groupes de travail de la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance.

Le conseil Municipal désigne, à l'unanimité les représentants comme suit :

LES GARENNES SUR LOIRE	Titulaire	Titulaire	Suppléant
Développement économique et Touristique	Jacques DEFONTAINE	Catherine VAN HILLE	Valérie PIHOUEE
Aménagement du territoire et Habitat	Jean-Christophe ARLUISON	Arnaud SALVETAT	Frédéric BRANCHEREAU
Assainissement Voirie	Marc BAINVEL	Joël LÉZÉ	Christian CARMET
Actions sociales Petite Enfance	Jocelyne PERRON	Nathalie PAPIN	Fabienne CLAIN
Environnement Gestion des déchets	Marc BAINVEL	Joël LÉZÉ	Jacques DEFONTAINE
Culture Sports	Michel PRONO	Philippe LEROY	Dominique MERIC

20.05.04 Intercommunalité – Commission Locale D'évaluation Des Charges Transférées – Représentants – Désignation

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner deux conseillers municipaux pour représenter la commune des Garennes sur Loire au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes Loire- Layon- Aubance.

Le conseil Municipal désigne, à l'unanimité les représentants à la CLECT comme suit :

- Monsieur Jean-Christophe ARLUISON
- Madame Dominique MERIC

20.05.05 Intercommunalité – Commission Intercommunale Des Impôts Directs – Représentants – Désignation

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner deux conseillers municipaux pour représenter la commune des Garennes sur Loire au sein de la commission Intercommunale Des Impôts Directs de la communauté de communes Loire- Layon- Aubance.

Le conseil Municipal désigne, à l'unanimité les représentants à la CIID comme suit :

- Monsieur Jean-Christophe ARLUISON
- Monsieur Jacques DEFONTAINE

20.05.06 Voirie – Dénomination De Voie

Monsieur le Maire, rappelle :

Conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. De plus, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, le déploiement de la fibre optique, d'identifier clairement les adresses des bâtiments.

Or, Monsieur Marc BAINVEL, Adjoint en charge de la Voirie, et sur proposition de la commission voirie, expose qu'il convient de redénommer une voie située sur le village de Clabeau à Saint Jean des Mauvrets, dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire communal.

En effet cette voie qui traverse le lieu-dit Clabeau appartient d'un côté au territoire de Vauchrétien et de l'autre à celui de Saint-Jean-des-Mauvrets. Dans le classement des voies de Saint-Jean-des-Mauvrets, elle est nommée Route du Bas de Clabeau et les habitations ne sont pas numérotées. Or sur le territoire de Vauchrétien, les six habitations sont déjà numérotées et ont pour nom de voie : Chemin de Clabeau.

Il est donc proposé de redénommer cette voie en chemin de Clabeau

Considérant l'intérêt communal que présente la redénomination de cette voie, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- d'ADOPTER la dénomination de chemin de Clabeau pour la voie susvisée
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

20.05.07 Culture - Projet Scientifique, Culturel, Educatif Et Social - Approbation

Le PSCES explicite le rôle de la médiathèque dans son environnement géographique, économique, social et culturel particulier. Il définit la politique d'ensemble de la médiathèque en matière d'offre de collection, de services, d'actions de diffusion auprès de la population, propose des réponses adaptées aux besoins sociaux et éducatifs de celle-ci. Il prévoit les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

Le PSCES est rédigé par la responsable de la médiathèque, en collaboration avec la DRAC.

Dans un premier temps, le document décrit l'offre actuelle de la médiathèque, sa fréquentation, son fonctionnement et les moyens qui lui sont alloués. Il permet aussi de décrire les moyens mis en œuvre dans le réseau de bibliothèques dans le département. Une façon d'analyser les besoins et de définir des enjeux et d'améliorer l'attractivité de la médiathèque.

Dans un second temps le PSCES propose un projet de lecture publique.

Après s'être fait présenter le PSCES, par Michel PRONO, Adjoint en charge de la Culture, le conseil municipal à l'unanimité valide ce dernier.

20.05.08 Finances – Extension De La Médiathèque – Demande De Subvention Au Titre De La Dotation Générale De Décentralisation

Monsieur le Maire expose :

Le projet d'extension et restructuration de la médiathèque est né d'une réflexion menée sur plusieurs années, qui a abouti à la rédaction du Projet scientifique, culturel, éducatif et social de la commune, validé ce jour par le conseil municipal.

La médiathèque des Garennes-sur-Loire, inaugurée en 2009, était conçue à l'origine pour la population de Juigné-sur-Loire. Or aujourd'hui, les deux communes de Juigné-sur-Loire et St Jean-des-Mauvrets forment la commune nouvelle des Garennes-sur-Loire, comprenant environ 4629 habitants.

La réalisation de l'extension prévue dans le projet permettra de passer d'une surface de 291,54 m² à 358,05m², soit une augmentation de 66,11 m² d'espace dédié au public.

Les objectifs et bénéfices attendus sont les suivants :

- Agrandir la surface dédiée au public tout en rendant la médiathèque plus attrayante, conviviale et fluide.
- Attirer de nouveaux publics, avec la création ou le développement de nouveaux espaces : l'espace jeux vidéo et l'espace presse /détente, le fonds contes. Les publics visés sont les adolescents, les publics non emprunteurs qui fréquentent les animations de la médiathèque mais ne sont pas inscrits, le public spécialisé avec le fonds contes.
- Enrichir et animer le fonds Patrick Hétier comme la commune s'y est engagée
- Développer de nouveaux usages : médiathèque numérique, jeux vidéo, tablette pour lire la presse, heure du conte numérique et applications sur tablette pour tous publics.

L'avant-projet définitif est présenté au conseil municipal.

Il précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide régionale de la DRAC au titre de la Dotation Générale de Décentralisation à différents titres, dans les conditions suivantes :

- 40% pour les travaux
- 40% pour le mobilier
- 35% pour les acquisitions d'imprimés
- 50% sur le numérique

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Postes de dépenses	TOTAL		Co-Financeurs	TOTAL
	HT	TTC		
Travaux de restructuration	120 253,70 €	137 719,72 €	DRAC 40% TRAVAUX	48 101,48 €
Mobilier	12 639,66 €	15 167,59 €	DRAC 40% MOBILIER	5 055,86 €
Acquisition de documents	3 343,60 €	3 600,00 €	DRAC 35% ACQUISITION	1 170,26 €
Ressources numériques	2 000,00 €	2 400,00 €	DRAC 50% ACQUISITION	1 000,00 €
			Autofinancement de la commune	103 559,71 €
TOTAL	138 236,96 €	158 887,31 €	TOTAL	158 887,31 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- **Valider** l'avant-projet définitif, tel qu'il lui a été présenté
- **Adopter** le plan de financement
- **Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la DRAC une subvention au titre de la DGD au montant le plus élevé que possible.

20.05.09 Finances – Redevance D'occupation Du Domaine Public - GRDF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales permet aux gestionnaires des voies publiques de mettre à la charge des concessionnaires une redevance annuelle pour occupation de leur domaine public.

A titre indicatif, il indique que GRDF a déclaré l'existence au 1er janvier 2020 de 18.244 km de réseaux situés en domaine public et de 336 m du domaine public occupé par des chantiers de distribution de gaz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer, avec effet au 1er janvier 2020 :

- par application du décret 2007-606 du 25 avril 2007, le montant annuel des redevances relatives à l'occupation du domaine public à verser par les concessionnaires, ainsi qu'il suit :

$$\begin{aligned}
 \text{Redevance} &= ((0.035 \text{ €} * L) + 100\text{€}) * \text{coefficient d'actualisation} \quad (L = \text{longueur de voirie} \\
 &\text{occupée par des canalisations de gaz en mètres)} \\
 &= (0.035 \text{ €} * 18244) + 100\text{€} * 1.26 \\
 &= 931.00 \text{ €}
 \end{aligned}$$

- par application du décret 2015-334 du 25 mars 2015, le montant annuel de la redevance due pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz réalisés en 2015 à verser par les concessionnaires, ainsi qu'il suit :

$$\begin{aligned}
 \text{Redevance} &= (0.35 \text{ €} * L) * \text{coefficient d'actualisation} \quad (L = \text{longueur de voirie occupée par} \\
 &\text{des canalisations de gaz en mètres)} \\
 &= (0.35 \text{ €} * 336) * 1.08
 \end{aligned}$$

= 127.00 €

Soit une redevance globale due par GRDF pour l'année 2020 s'élevant à : 1 058 €uros

20.05.10 Travaux – Eclairage Public – Réparation – Rue Du Vieux Bourg

Marc BAINVEL, Adjoint au Maire expose qu'il convient de procéder à des travaux de réparation de l'éclairage public, Rue du vieux bourg sur la commune déléguée de Saint Jean des Mauvrets dans les conditions suivantes :

	Montant de la dépense	Taux du fonds de concours à verser au SIEML	Montant du fonds de concours à verser au SIEML
Travaux	1 610.38 €	75%	1 207.79€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder à ces travaux dans les conditions exposées ci-dessus.

20.05.11 Travaux – Eclairage Public – Réparation – Chemin de la Vazée

Marc BAINVEL, Adjoint au Maire expose qu'il convient de procéder à des travaux d'extension de l'éclairage public, par ajout d'une lanterne supplémentaire, Chemin de la Vazée sur la commune déléguée de Juigné-sur-Loire dans les conditions suivantes :

	Montant de la dépense	Taux du fonds de concours à verser au SIEML	Montant du fonds de concours à verser au SIEML
Travaux	765.42 €	75%	574.07€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder à ces travaux dans les conditions exposées ci-dessus.

20.05.12 Conseil Municipal - Délégation Au Maire – Information

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue de l'Assemblée par délibération du 10 janvier 2017 prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Exercice de Droit de Prémption Urbain

Propriétaire	Situation de l'immeuble	Commune Déléguée	Références Cadastres	Bien	Décision
BAUDRILLER Marie	104 Grand'Rue	Juigné sur Loire	AK 263p AK 155p AK 157p AK 158p AK 159p	Maison	Renonciation
LEBRETON (Consorts)	L'Homois	Saint Jean-des-Mauvrets	ZK 184	Terrain avec bâtiment	Renonciation

THOMAS Ludovic LOLLIVIER Lise	11 Chemin des Pîmonts	Juigné sur Loire	AE 297 ; AE 334	Maison	Renonciation
LOISEAU Daniel - PLACET LOISEAU Françoise	88 B Grand'Rue	Juigné sur Loire	AH 613 AH 616 AH 617	Maison	Renonciation
GUERIF Didier	9 Chemin des Courtils	Juigné sur Loire	AK 339	Maison	Renonciation
BOUTON (Consorts)	17 Grand'Rue	Juigné sur Loire	AE 55	Maison	Renonciation
CAILLEAU Bertrand GOBERT Héléne	17 chemin des Tartres	Saint Jean-des- Mauvrets	290 AH 524	Maison	Renonciation
CHAUDEURGE (Consorts)	38 rue Saint Almand	Saint Jean-des- Mauvrets	290 AH 64	Maison	Renonciation
BACHELOT Patrice	10 chemin des Frêches	Juigné sur Loire	AO 274	Maison	Renonciation
GERARD Simon GUILON épouse GERARD Soizic	64 Grand'Rue	Juigné sur Loire	AE 204	Maison	Renonciation
CARPENTIER Patrick - BALAVOINE-DUTEY Martine	9 Chemin de la Claie Brunette	Juigné sur Loire	BO 203	Maison	Renonciation
FOUQUE Consorts BREAU	Les Hautes Fougeraies	Juigné sur Loire	BO 198 BO 200	Terrain	Renonciation
DEMETRIUS Joseph et son épouse	L'Homois	Saint Jean-des- Mauvrets	290 ZH 343 290 ZH 347 290 ZK 370 290 ZK 374 290 ZK 378	Terrain	Renonciation
MOGET Raoul	L'Homois	Saint Jean-des- Mauvrets	290 ZK 97 290 ZK 207 290 ZK 210 290 ZK 82 290 ZK 83	Terrain + Bâtiment	Renonciation
SEIGNEURIN Jacques	1 chemin des Deux Moulins	Juigné sur Loire	AO 68 (en partie)	Terrain	Renonciation
PREVAUTEL Cédric (Madame Monsieur)	1A chemin de Pistrait	Saint Jean-des- Mauvrets	290 AC 271 290 AC 273 290 AC 274	Maison	Renonciation
LECOINTRE Vincent JOSSE Audrey	12 route du Vieux Moulin	Saint Jean-des- Mauvrets	290 ZK 359. 290 ZK 361	Maison	Renonciation
MARTIN Lucette	7 chemin du Haut Plessis	Juigné sur Loire	BI 116	Maison	Renonciation
CORMIER Gildas	4 chemin de la Bourrelière	Juigné sur Loire	AK 80 (pour partie)	Terrain	Renonciation
Consorts LEBRETON	Les Places	Juigné sur Loire	AI 317	Terrain	Renonciation
HUMEAU Carol	14 chemin de l'Etang	Juigné sur Loire	AX 23	Maison	Renonciation
Consorts MARTIN	Village du Plessis	Juigné sur Loire	BI126 BI124	Terrain	Renonciation
Consorts MARTIN	Village du Plessis	Juigné sur Loire	BI 123	Terrain	Renonciation
NOEL Guillaume et Florence	2 rue des Clos	Saint Jean-des- Mauvrets	290 ZL 64 290 ZL 230 290 ZL 232	Maison	Renonciation
Consorts BARRÉ	1 route de la Vallée	Saint Jean-des- Mauvrets	290 AE 52 290 AE 53 290 AE 151	Maison	Renonciation

DECATOIRE Bertrand DILLIES Christine	6 Bis chemin des Tartres	Saint Jean-des- Mauvrets	290 AC 179 290 AC 180 290 AC 181 290 AC 230	Maison	Renonciation
---	--------------------------	-----------------------------	--	--------	--------------

Gestion des Concessions dans les cimetières

Concessionnaire	Durée	Emplacement	Cimetière
MACAULT	30	A-44	Cimetière Juigné
GIRAULT	15	K-1	Cimetière Juigné
DOUCIN	15	B-46	Cimetière Juigné
GOUGEON	30	D B -R7 -T 14	Cimetière St Jean
MARTIN	30	G 31	Cimetière Juigné